



## WERELDHAVE BELGIUM

Société en commandite par actions  
Société Immobilière Réglementée publique  
Medialaan 30, boîte 6  
1800 Vilvoorde

Numéro d'entreprises 0412.597.022 (RPM Bruxelles)

---

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ POUR ÊTRE PUBLIÉ OU DIFFUSÉ DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON OU L'AUSTRALIE

### **Wereldhave Belgium propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos**

L'assemblée générale a décidé de distribuer pour l'exercice 2017 un dividende brut de € 5,10 par action. Après la retenue du précompte mobilier de 30% le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2017 à € 3,57 par action. Le conseil d'administration du gérant statutaire a ensuite décidé le 18 avril 2018 proposer aux actionnaires de Wereldhave Belgium SCA (ci-après '**Wereldhave Belgium**') un dividende optionnel pour l'exercice 2017. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes. Les fonds non payés en espèces permettront à Wereldhave Belgium d'effectuer le cas échéant des transactions supplémentaires financées par des dettes et de réaliser ses intentions de croissance. Le dividende optionnel permet de plus d'éviter un cash-out (à raison de l'apport des droits de dividende dans le capital de Wereldhave Belgium).

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions nouvelles, comme suit:

- **Distribution du dividende en espèces**

Le coupon no. 22 donne droit à un dividende brut de € 5,10 ou € 3,57 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).

- **Apport du dividende en échange d'actions nouvelles de Wereldhave Belgium**

Il peut être souscrit à une action nouvelle par l'apport de 25 coupons no. 22 (chacun à hauteur du dividende net de € 3,57). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à  $25 \times € 3,57 = € 89,25$  pour une action nouvelle. Cela correspond à une décote de 2,29% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Wereldhave Belgium des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration du gérant statutaire et de 5,36% par rapport au cours de clôture de l'action Wereldhave Belgium du mardi 17 avril 2018, chaque fois après déduction du dividende brut de l'exercice 2017.

- **Une combinaison des deux options précédentes.**

#### **Modalités du dividende optionnel**

- L'action est cotée avec le coupon no. 22 jusqu'au jeudi 19 avril 2018 inclus.
- À partir du vendredi 20 avril 2018, l'action est cotée ex coupon no. 22.

- La date d'enregistrement (Record date), la date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende, est le 23 avril 2018.
  - Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le mardi 24 avril et le jeudi 3 mai 2018 (16h00).
  - Le mémorandum d'information sera disponible à partir du mardi 24 avril 2018 sur le site web et comprendra toutes les autres informations: <https://www.wereldhavebelgium.com/fr/news/>
  - Comme prévu dans le calendrier financier le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2018 est communiqué le jeudi 19 avril 2018 avant clôture de la bourse.
  - Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
  - Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le lundi 7 mai 2018 (après clôture de la bourse).
  - A partir du mardi 8 mai 2018 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2017 en espèces, ou une combinaison des deux.
  - Les actions nouvelles créées seront cotées à partir du mardi 8 mai 2018 et seront donc négociables à partir de cette date.
- Les actions nouvelles participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2018 (premier dividende payable en mai 2019).
  - Pour les actionnaires bénéficiant d'une réduction ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 3,57 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du mardi 8 mai 2018. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier de BNP Paribas Fortis SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Wereldhave Belgium).

### Conditions suspensives

Le conseil d'administration se réserve la faculté (à exercer de façon purement discrétionnaire) d'annuler toute offre si, entre la date de la décision du conseil d'administration du 18 avril 2018 et le 4 mai 2018 (à savoir le jour suivant après le dernier jour de la période de choix), le cours de l'action Wereldhave Belgium sur Euronext Brussels connaissait une hausse ou une baisse significative par rapport au cours moyen sur base duquel le prix d'émission a été fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réserve également (à exercer de façon purement discrétionnaire) la faculté d'annuler toute offre si, entre la date de la décision du conseil d'administration du 18 avril 2018 et du 4 mai 2018 (à savoir le jour suivant après le dernier jour de la période de choix), un événement exceptionnel de nature politique, militaire, économique ou sociale se produisait susceptible de d'affecter de manière sensible le marché des valeurs.

Le public sera immédiatement informé d'une telle décision de suspension ou annulation par un communiqué de presse. L'exercice ou non de ce droit ne peut jamais impliquer quelque responsabilité que ce soit dans le chef de Wereldhave Belgium.